

ASSOCIATION FAMILIALE DE L'OPHITE

AVANCE SUR SUBVENTION

Dans le cadre des actions programmées au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, figure le projet de sorties et d'activités de loisirs en famille.

Cette action qui a pour objectif de promouvoir les liens entre les parents et les enfants par l'apprentissage et le partage de loisirs et d'activités communes, consistera à organiser des activités en famille via des supports culturels ou artistiques adaptés.

Dix-sept familles bénéficiaires des minima sociaux et du RMI soit environ soixante-dix personnes résidant en priorité à l'Ophite et à Lannedarré, seront associées à ce projet.

Deux types d'activités seront proposés aux familles :

- des séances d'activités manuelles autour des décorations de Noël,
- une activité découverte du cirque.

L'Association Familiale de l'Ophite s'est déclarée candidate pour être le support de cette opération.

Aussi, afin de lui permettre d'engager les dépenses correspondantes, il est proposé de lui consentir une avance sur sa subvention 2008, sachant que cette charge lui sera remboursée par la subvention versée par le GIP.

Le montant de l'avance nécessaire s'élève à 1.000 Euros.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après avis de la 5^{ème} Commission :

1° - adoptent le rapport présenté,

**2° - décident d'accorder à l'Association Familiale de l'Ophite, une avance de
..... 1.000 Euros
sur sa subvention 2008,**

**3° - précisent que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2008 au
compte 65 – 6574 – 523 – 0 02 220,**

**4° - autorisent Monsieur le Maire à signer tous actes et documents découlant de la
présente délibération.**